

L'an deux mille vingt et un, le neuf septembre, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour le vendredi dix-sept septembre à dix-neuf heures, dans la salle des associations et avec la possibilité de participer en visio-conférence en raison de la situation sanitaire.

Le Maire

## Séance du 17 septembre 2021

\*\*\*\*\*

(Projet non encore approuvé par le Conseil municipal)

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 17 septembre à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Alain BUJADOUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

**Présents** : MM. Alain BUJADOUX et Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, MM. Jean-Marie BERTRAND et Jean-Pierre CHAPUT, Mmes Michèle ALOUCHY et Justine BOSSERT, M. Alexandre BOURDERY, Mme Évelyne GIPOULON, M. Frédéric DUPLÉIX.

**Absent excusé** : Mme Michèle TIXIER-GALLAND

**Absent** : Néant

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Marie BERTRAND

### 1) Approbation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal

Après avoir sollicité d'éventuelles observations sur le projet de compte rendu de la dernière réunion tenue par le Conseil le 2 juillet 2021, et avoir constaté qu'il n'y en a pas, le Maire soumet ce projet au vote du Conseil.

Pour	Contre	Abstention
9	0	1 (Alexandre BOURDERY)

Le projet de compte rendu est approuvé.

### 2) Contrat de prestations de service avec SUEZ pour l'entretien des bouches et poteaux incendie

Le précédent contrat arrivant à expiration, le Maire soumet au vote du Conseil le projet de nouveau contrat avec Suez, d'une durée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse d'un an sans excéder 6 ans, pour l'entretien du poteau (dans le bourg) et des 2 puisards incendie (au Faux et à Sannegrand). Le tarif actuel de 82 € HT pour un poteau et 42 € HT pour un puisard est légèrement inférieur au tarif précédent.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

La mise en place de ce nouveau contrat est approuvée à l'unanimité.

### 3) SIVOM : rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets

Ce rapport a été adressé aux membres du Conseil avec la convocation à la présente réunion et il est joint au présent compte rendu.

Le Maire en reprend les principaux éléments :

- 27 communes desservies (26 de notre Com-com et Charensat de la Com-com du Pays de Saint-Eloi (63)), soit 7 626 habitants ;
- régie directe, sauf pour la déchetterie gérée par un prestataire ;
- financement : principalement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM, compétence de la Com-com) et par le produit du recyclage ;
- Un total de 3 520 tonnes a été collecté, dont 1 536 tonnes (tri sélectif) ont été valorisées, soit 43,65 % du tonnage de déchets, ce qui représente 461 tonnes/habitant contre 588 tonnes/habitant pour la moyenne nationale ;
- coût du service/habitant : 161,38 €, dont 124,71 € couverts par la TEOM, le reste l'étant notamment par le produit de la valorisation.

Le Maire observe que, portant sur 2019, le rapport n'évoque qu'incidemment l'inquiétante tendance à l'envolée des prix du traitement et du stockage des déchets résiduels. Le taux de la TEOM passe de 14.81 % à 17.48 % (hausse de 18,15 %) pour 2021, est une première conséquence qui ne présage rien de bon pour la suite.

#### **4) SIAEP de la Rozeille : rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Ce rapport a été adressé aux membres du Conseil avec la convocation à la présente réunion et il est joint au présent compte rendu.

Le Maire en reprend les principaux éléments :

- 51 communes desservies, membres de plusieurs Com-com, regroupant 12 492 habitants et 8 332 abonnés (142 à Saint-Silvain) avec 1 100 km de canalisations ;
- exploitation affermée à SUEZ Environnement par un contrat de 15 ans qui arrivera à échéance le 31 décembre 2022 ;
- 1 565 382 m<sup>3</sup> produit en 2020, dont 4,1 % vendus à d'autres réseaux ;
- prix du m<sup>3</sup> vendu aux abonnés : 2,74 €, comme en 2019 (pour une facture type de 120 m<sup>3</sup>) ;
- dans l'ensemble, bons indicateurs de performance.

#### **5) Correspondant pour l'INSEE**

Le Maire propose au Conseil de désigner Jean-Marie BERTRAND, troisième adjoint, comme correspondant communal pour l'INSEE. Son rôle sera de faciliter le travail des enquêteurs de l'INSEE (enquêtes statistiques sur la population, l'emploi, les conditions de vie, le logement et la santé, auprès des ménages) et de lever toutes inquiétudes des administrés.

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

La proposition est approuvée à l'unanimité.

## 6) Questions diverses

### a) *Communauté de communes*

#### 1- Nouvel exécutif communautaire

A la suite de la démission, pour raison de santé, de Pierre DÉSARMENIEN, maire de Rougnat, de la présidence de la Com-com, le Conseil communautaire a élu le nouvel exécutif :

- président : Alexandre VERDIER, maire de Chénérailles ;
- premier vice-président : Valérie SIMONET, premier adjoint au maire de Bussière-Nouvelle (santé, accueil en milieu rural, nouveaux lieux pour entreprendre) ;
- deuxième vice-président : Marie-Françoise VENTENAT, maire de Mérinchal (tourisme, communication, attractivité) ;
- troisième vice-président : Patrice MORANÇAIS, maire de Saint-Chabrais (finances, budget, CLECT, fiscalité locale directe) ;
- quatrième vice-président : Alain GRASS, premier adjoint au maire de Saint-Silvain (économie, aménagement numérique, gestion des locaux nus, zones d'activités) ;
- cinquième vice-président : Jean-Jacques BIGOURET, premier adjoint au maire de Bellegarde (urbanisme, droit des sols, énergies nouvelles, politique de l'eau) ;
- sixième vice-président : Georgine RAMOS, quatrième adjointe au maire de Lavaveix-les-Mines (petite enfance, enfance, jeunesse, famille, lien social) ;
- septième vice-président : David SCHMIDT, maire de Mainsat (écoles, mobilité) ;
- huitième vice-président : Jean-Luc PIERRON, maire de Crocq (patrimoine immobilier, entretien et suivi des travaux, habitat, gestion des déchets) ;
- neuvième vice-président : David GRANGE, maire de Sannat (assainissement collectif et non collectif, GEMAPI).

#### 2- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'année 2021

La dotation 2021 intercommunale et communale s'élève à 518 259 €, contre 508 670 € en 2020, dont 301 297 € pour la Comcom, contre 241 559 € en 2020, et 216 962 € pour les communes, contre 267 111 € en 2020, tous ces montants, et donc la baisse de la part communale (- 50 149 €) et l'augmentation de la part intercommunale (+ 59 738 €), résultant des bases de calcul nationales.

Comme les années précédentes, le conseil communautaire a dû choisir, pour les versements aux communes, entre la répartition de droit de commun, n'impliquant pas d'intervention des conseils municipaux, et une répartition « dérogatoire libre » nécessitant un vote unanime de tous les conseils municipaux, autrement dit une condition difficile à remplir, notamment à la lumière de l'échec de la répartition dérogatoire libre proposée l'année dernière par le Conseil communautaire.

La répartition de droit commun a été retenue, mais assortie de la mise en réserve de 46 177 € pour les projets de développement économique, soit le montant de l'augmentation 2021 de la part intercommunale (59 738 €), déduction faite de la perte fiscale de la Com-com en 2021 (13 561 €).

En conséquence, la dotation 2021 de la commune de Saint-Silvain au titre du FPIC s'élève à 3 195 €, contre 3 758 € perçus en 2020 (- 563 €), dans les deux cas en application de la répartition de droit commun.

**b) Ventes de terrains sectionnaires à Sannegrand**

A la suite du vote du Conseil le 2 juillet dernier en faveur de ces cessions (voir les points 2 et 3 du compte rendu de la réunion), les électeurs (16, dont 15 votants) de la section de commune de Sannegrand ont approuvé, le 24 juillet, la vente d'une partie de la parcelle sectionnaire AM 201 à M. François PINGUET (14 voix pour, 1 contre), la vente d'une autre partie de cette même parcelle à M. Arco VAN DER SPEK (15 voix pour) et la vente d'une troisième partie de la même parcelle à la Commune (13 voix pour, 1 contre, 1 bulletin blanc). Par ailleurs, l'enquête publique concernant le déplacement du chemin est désormais achevée. Le Conseil municipal se prononcera sur ces trois ventes lors de sa prochaine réunion. D'ici là, le géomètre expert aura borné les nouvelles parcelles.

**c) Carrière de Sannegrand**

Les trois premiers tirs prévus par l'exploitant ont été effectués fin juillet (voir point 9-K du compte rendu de la réunion du Conseil du 2 juillet 2021). D'autres tirs auront lieu d'ici fin novembre, pour produire différents granulats par concassage et effectuer divers aménagements du site.

**d) Fenêtre de la sacristie, fenêtre et volets du presbytère donnant sur la place de l'église**

Ces huisseries vont être réparées et repeintes selon les coloris prescrits par l'architecte des bâtiments de France.

**e) Travaux de plomberie**

L'intervention d'un plombier a été nécessaire pour changer des robinets et réparer les évacuations de l'évier et d'un lavabo de l'appartement n° 2. Une intervention similaire a été nécessaire, pour le compte de la Com-com, dans les toilettes de l'école.

**f) Toiture de l'église**

L'entreprise Geaix va installer un chemin de planches au-dessus des voutes, qui permettra d'inspecter l'ensemble de la toiture (voligée) depuis les combles.

**g) Défense contre l'incendie**

Le lieutenant LAVÉDRINE du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est venu présenter aux conseillers municipaux les obligations du règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie. Une capacité de 15 m<sup>3</sup>/heure d'eau pendant deux heures doit être assurée pour les habitations de chaque village, sous la responsabilité de la Commune. En revanche, les capacités requises pour les bâtiments agricoles relèvent de la responsabilité des agriculteurs, comme c'est le cas pour les autres entreprises. Un projet de schéma communal de défense contre l'incendie va être préparé ; il sera assorti d'une programmation des installations de poteaux incendie, là où les canalisations du réseau d'eau potable le permettent, sinon de réserves, par exemple telles que des citernes souples. L'ensemble sera soumis au vote Conseil municipal.

**h) Porte de l'église**

Un rideau a été installé pour éviter que les oiseaux pénètrent dans le bâtiment pendant la saison des hirondelles.

**i) Porte du local du compteur électrique au sous-sol du bâtiment de la mairie**

Elle a été changée par l'entreprise Franck TABARD (612 € TTC).

**j) Eclairage des autels de l'église**

Ils vont être changés par l'entreprise HALIM ELEC (600 E TTC). Il est demandé qu'ils soient couplés, si possible, à un détecteur de présence avec minuterie, de façon à s'allumer automatiquement quand des visiteurs de l'église approchent du chœur.

**k) Chemin de la Croix des assoiffés à Sannegrand**

M. Alexandre DUPLÉIX ayant donné son accord pour recevoir les eaux de ruissellement sur ses parcelles et M. Arco VAN DER SPEK ayant donné le sien pour que ses vaches ne passent plus sur la route traversant le village, le devis de réfection du chemin sur 500 mètres par l'entreprise SIMONET a été signé, comme il avait été convenu.

**l) Conteneurs de déchets à Sannegrand**

Les claustras entourant la plateforme du centre du village ont été posés par le SIVOM. Un conteneur supplémentaire de déchets recyclables va être installé sur la plateforme du bord de la route départementale.

**m) Préfabriqué amianté du terrain communal**

Un devis pour sa démolition a été demandé à l'entreprise LAURENT LEVAGE, qui est intervenue pour le remplacement du toit du local mis à la disposition de l'ACCA : le coût ressort à 8 955 € HT.

**n) Archives communales**

Leur local, en sous-sol, va faire l'objet d'une étude de mise aux normes requises pour l'archivages de tels documents.

**o) Centre de santé**

Les travaux de construction du bâtiment ont pris un peu de retard. La livraison est désormais prévue pour début novembre. Compte tenu du temps nécessaire à l'installation des équipements, l'ouverture du centre reste programmée pour début janvier 2022. Le recrutement d'un deuxième médecin est toujours en cours.

**p) Demande de subvention par les associations pour 2022**

Comme le prévoit la réglementation, la demande de subvention pour l'année n+1 doit être accompagnée des comptes de l'année n (bilan et compte de résultat). Ces états financiers doivent faire apparaître le solde des comptes bancaires de l'association à la fin des années n-1 et n.

**q) Réunions du Conseil municipal**

A compter du 1<sup>er</sup> octobre, les mesures dérogatoires (possibilité de se réunir hors de la mairie ou de participer par télé ou visioconférence, par exemple), justifiées par la pandémie, cesseront d'être applicables.

**r) Réunion citoyenne**

Comme prévu, elle se tiendra vendredi prochain 24 septembre à 20 heures à la salle polyvalente

La séance est levée à 20 heures 30.

Le secrétaire,  
Jean-Marie BERTRAND

Le Maire,  
Alain BUJADOUX